

DÉCLARONS notre ferme volonté de faire rayonner la Francophonie dans le monde et d'Ouvrir à la réalisation des légitimes aspirations de nos populations.

## **Sommet de Hanoi (14-16 novembre 1997)**

**Nous, chefs d'État, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage, réunis du 14 au 16 novembre 1997 à Hanoi, en République socialiste du Vietnam,**

FACE AUX DÉFIS liés à une mondialisation accélérée et à la nécessité d'en tirer le meilleur parti afin d'écartier les risques d'uniformisation réductrice, de dépendance et de marginalisation, qui touchent particulièrement les plus démunis,

CONSCIENTS de la nécessité de renforcer la dimension économique de la Francophonie pour que, de pair avec ses dimensions culturelle et politique, elle assure la pérennité de la Francophonie dans le monde d'aujourd'hui et de demain, et reconnaissant l'urgence de répondre au besoin de développement de nos peuples comme l'indique le thème du Sommet de Hanoi : « Renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social ».

INTERPELLÉS par la persistance des crises et des conflits de toutes formes, de l'occupation étrangère des territoires de certains pays membres, de la pauvreté et du sous-développement qui affectent plus particulièrement les femmes et les enfants,

CONSCIENTS, toutefois, que, riche du patrimoine de valeurs et d'expressions diverses respectueuses des identités de chaque partenaire, et considérant la culture comme fondement du développement, la Francophonie s'affirme ouverte, plurielle, lieu de dialogue et d'échanges,

OEUVRANT, au dialogue pour faciliter le rapprochement des peuples et leur accès à la modernité grâce aux liens que crée l'usage commun de la langue française, dans le respect des cultures et des langues partenaires, et en coopération avec les autres espaces linguistiques,

RÉITÉRANT notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, et également sur le respect des droits des peuples et sur le respect des droits des minorités,

SOULIGNANT les liens indissociables entre paix, démocratie et développement, entre éducation et formation, entre croissance économique, progrès social et développement durable, qui sous-tendent notre coopération et nos efforts dans la poursuite de notre but ultime : le mieux-être de nos populations dans l'indépendance, la liberté et la solidarité,

CONSIDÉRANT que la paix et le développement sont mieux servis par la mise en commun des ressources et des énergies, et que la